



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 119528

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les départs anticipés à la retraite. La loi du 21 août 2003 offre la possibilité de prendre sa retraite avant l'heure, notamment pour les personnes qui ont commencé à travailler à quatorze ou quinze ans. Il souhaiterait donc qu'il fasse un bilan de l'usage de cette disposition.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119528

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2062